

M. Loyer devant
L'ayeur Dela 30^e
Dir. M. L.

21. Janv. 1813.

359

Monsieur

D'après la lettre du 8. Et par la quelle vous
m'informez que j'ai à fournir un Etat Del'Employ
des hommes alloués pour le service Del'École
Supr. Des Beaux arts ^{causés} j'ai dressé un Etat Du
Personnel; ~~lequel est~~ ^{lequel} De Dispense qui ~~peut~~ ^{peut} être
considéré comme fixe ^{et qui ne l'est}
~~non~~ que par rapport à chaque individu, sans être
quant à un nombre ^{les nombres} quel est ^{tant} sujet à varier ^{qu'on}
~~en~~ ^{en} ~~un~~ ^{un} ~~nombre~~ ^{nombre} j'ai présenté cet Etat à M. le Supr. pour avoir
son visa. Mais m'ayant fait observer que la
signature n'y peut être régulièrement apposée que
d'après l'assentiment Des Pères qui tous s'en sont
M. le Supr. a été convaincu De différer jusqu'à
ce qu'il ~~ait~~ ^{reçu} ~~de~~ ^{de} M. le Paterne
~~pour être suffisamment autorisé à cette~~ ^{est} ~~respectif~~ ^{est}
Des Pères qui constateront l'exactitude Del'Etat
Dont il s'agit.

J'ai donc l'honneur De vous informer De cette
observation De M. le Supr. qui suspend ~~pour un~~
~~moment~~ ^{moment} ~~la~~ ^{la} ~~regularisation~~ ^{regularisation} Dela Pèce qui en est
Demandé

J'escus &c